

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Avis de projet

Janvier 2001
Mise à jour juin 2004

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Corporation de Développement Économique de Baie-du-Febvre
Adresse :	420, route Marie-Victorin ----- Baie-du-Febvre ----- Québec J0G 1A0
Téléphone :	(450) 783-6996
Télécopieur :	(450) 783-6422
Courriel :	info@oies.com
Responsable du projet :	Christian Hart

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Les Consultants René Gervais Inc.
Adresse :	303, rue Dessureault ----- Cap-de-la-Madeleine ----- Québec, G8T 2L8
Téléphone :	(819)371-3313
Télécopieur :	(819) 371-2288
Courriel :	crg@videotron.ca
Responsable du projet :	René Gervais

3. Titre du projet

Nettoyage du chenal Landroche à Baie-du-Febvre

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Depuis près de 10 ans, l'accès, pour la communauté de Baie-du-Febvre, au lac Saint-Pierre en embarcations est réduit à la seule période des hautes eaux printanières. Le nettoyage du chenal dans ses balises existantes permettra de garantir un libre accès au lac tout le long de la période navigable et ce, tant pour les utilisateurs locaux, les pêcheurs commerciaux, les chercheurs que pour les touristes.

Malgré une notoriété pour ses haltes migratoires des oiseaux et l'historique de conservation de la faune et de ses habitats, Baie-du-Febvre est actuellement coupée par la voie d'eau avec le lac Saint-Pierre. Le plan de développement de la Biosphère prévoit une commercialisation des activités d'écotourisme ayant un point d'accès par embarcation. De plus, une fois le chenal redevenu praticable sécuritairement même en période d'étiage, la mise en opération du bateau de recherche de l'UQTR et la mise en place d'activités éducatives sur l'eau deviendront deux sources de développement qui augmenteront de façon significative le potentiel de développement économique de la communauté.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet de nettoyage du chenal Landroche est situé dans la municipalité de Baie-du-Febvre sur la rive sud du lac Saint-Pierre, dans la MRC de Nicolet-Yamaska. Il s'agit d'un chenal d'environ 1,75 km reliant la rampe de mise à l'eau publique à l'eau libre du lac.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le lit du lac Saint-Pierre est la propriété du Gouvernement du Québec et est administrée par le ministère de l'Environnement du Québec.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements

et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le nettoyage du chenal Landroche consiste à le creuser dans ses balises existantes, ce qui minimise les impacts potentiels sur la faune et ses habitats. Plus particulièrement, le projet consiste à :

- Creuser un chenal d'environ 10 m de largeur sur une distance d'environ 1,5 à 2,0 km, pour une superficie d'environ 17 500 m²;
- La profondeur à atteindre est de un mètre sous le niveau d'étiage de façon à permettre aux embarcations à moteurs et à long pieds de passer sans problème et de conserver une marge de sécurité;
- La technique envisagée pour le creusement est l'excavation mécanique à l'aide d'une pelle hydraulique durant la période hivernale avec dépôt des sédiments en milieu terrestre. La solution finale sera validée en fonction des relevés de terrain et des contraintes environnementales;
- Un chemin de glace serait construit afin d'assurer le déplacement des camions de façon sécuritaire;
- Préalablement, les travaux d'investigation sur le terrain seront précédés d'une sécurisation des lieux pour prévenir une manipulation d'obus potentiellement présents dans les sédiments qui seront enlevés.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

La région à l'étude est dominée par la présence du lac Saint-Pierre dont la superficie couvre plus de 500 km². Le projet est localisé près de la zone de tir du Centre d'essais et d'expérimentation en munitions de la Défense nationale. Le secteur du chenal est caractérisé par des zones peu profondes. Rappelons que l'objectif visé par le projet est d'obtenir une profondeur d'eau de un mètre en période d'étiage; la profondeur y est donc de moins de un mètre.

Le passage des embarcations fait en sorte que la présence d'herbiers est fortement limitée dans le chenal Landroche.

Ce chenal aurait fait l'objet d'un seul dragage d'entretien, en 1979, depuis son creusement initial. Le niveau d'eau à l'étiage est de 0,7 m d'élévation marégraphique.

Le fond est caractérisé par un limon argileux en surface et d'argile en profondeur. De chaque côté du chenal, on retrouve une zone d'herbiers servant surtout d'alimentation. L'ensemble du secteur à l'étude est localisé dans une halte migratoire importante pour la faune avienne.

Enfin, mentionnons que le lac Saint-Pierre a été désigné en 2000, Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les principales sources d'impacts du projet sont :

- Le creusage;
- Le transport des sédiments;
- La disposition des sédiments.

Une des principales préoccupations concerne la sécurité des travailleurs et éventuellement des utilisateurs par rapport à une présence potentielle d'obus provenant du Centre d'essais de la Défense nationale. À cette fin une étude exhaustive de caractérisation du milieu sera réalisée dès le début de l'étude d'impacts.

À cette étape, il est possible de préciser que les travaux de creusage et de transport des sédiments constitueront les principales sources d'impacts sur l'environnement. Les principales composantes du milieu qui risquent d'être perturbées par le projet sont :

Milieu naturel

- Qualité de l'eau et qualité des sédiments;
- Faune benthique;
- Faune avienne;
- Ichtyofaune.

Milieu humain

- Sécurité des travailleurs et des utilisateurs;
- Sécurité publique (transport des sédiments);
- Activités de pêche et de chasse;
- Retombées économiques locales et régionales.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Dépôt de l'avis de projet : août 2004

Réalisation de l'étude d'impacts sur l'environnement : août à octobre 2004

Dépôt de l'étude d'impact : novembre 2004

Analyse de recevabilité : novembre à décembre 2004

Dépôt du rapport complémentaire : janvier 2005

Autorisations gouvernementales : été 2005
Réalisation des travaux : hiver 2005-2006.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucune phase ultérieure et aucun projet connexe connus.

12. Modalités de consultation du public

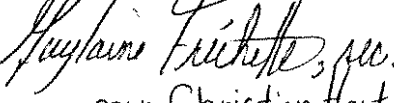
Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

En plus des nombreuses consultations menées dans le cadre de l'étude d'impacts sur l'environnement, une soirée d'information et de consultation publique est prévue. Elle se tiendra dès que la description du projet retenu et la description du milieu seront connues. Cette information et consultation publique serviront entre autres à l'identification et à la détermination des impacts du projet.

13. Remarques

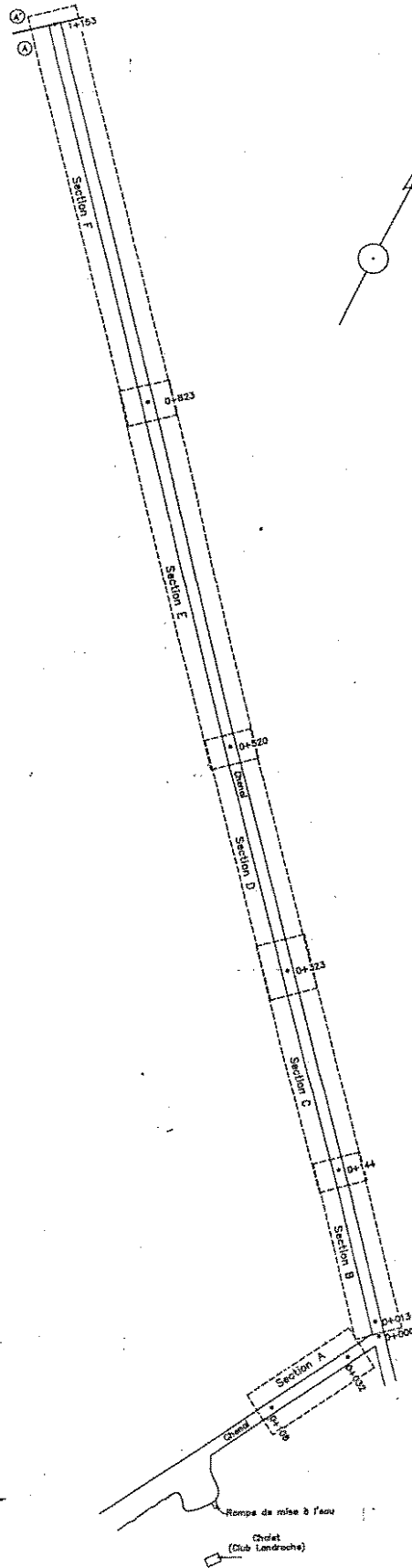
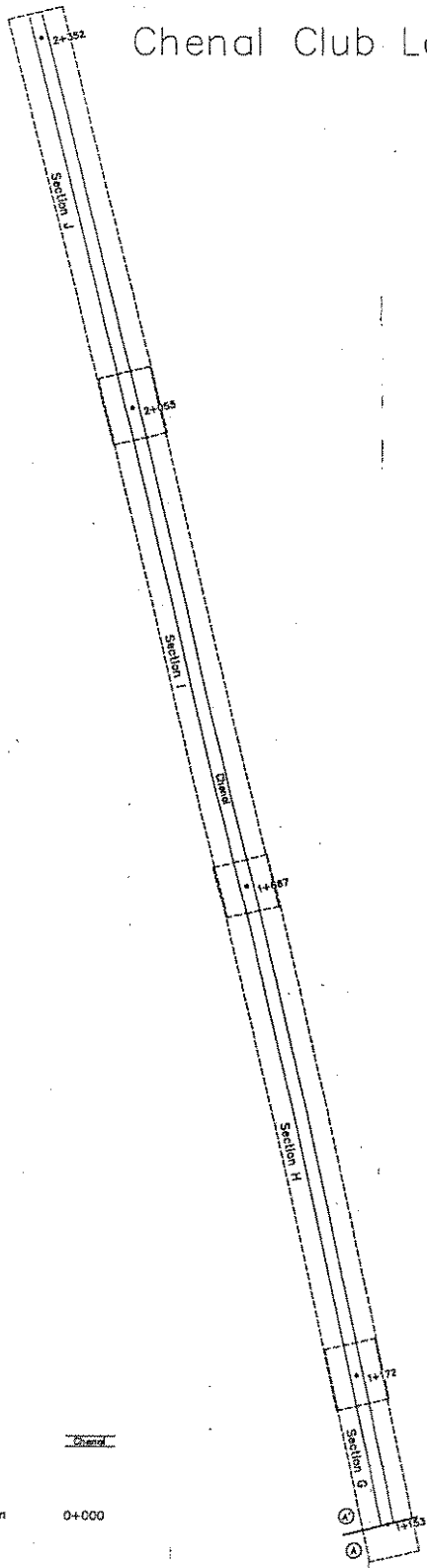
Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 30 août 04 par  pour Christian Hart

Vue En Plan

Chenal Club Landroche



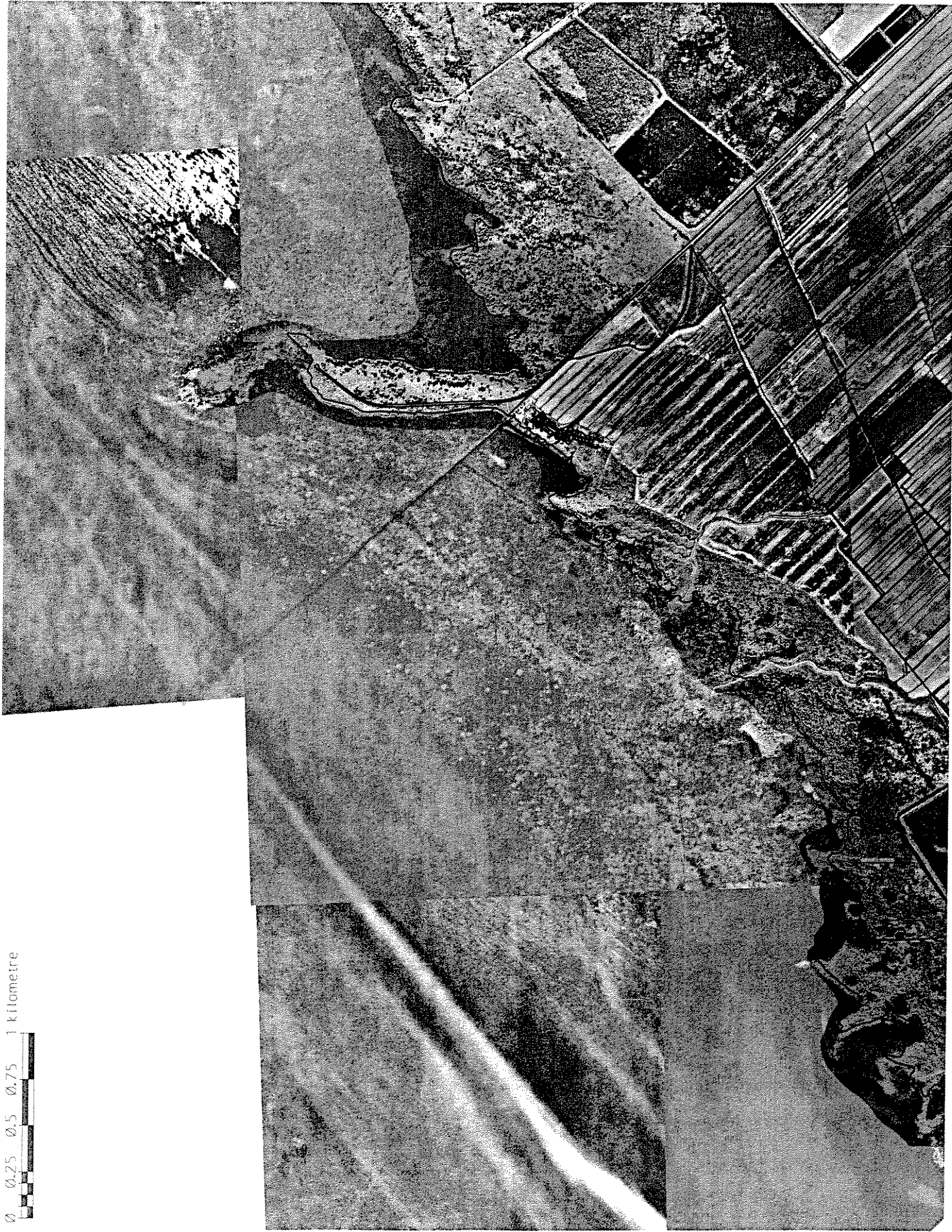
Légende:

Chenal 

Chaignage en m 0+000

Rampe de mise à l'eau

Chenal (Club Landroche)



0 0.25 0.5 0.75 1 kilometre